

Re.Sources

EAU POTABLE EN NOUVELLE-AQUITAINE
ÉTAT DES LIEUX DE LA QUALITÉ DES RESSOURCES POUR L'ANNÉE 2023



ILLUSTRATION DESIGNED BY FREEPIK

► L'EAU EN *Nouvelle-Aquitaine* : UNE RESSOURCE VITALE A PRÉSERVER

La Nouvelle-Aquitaine comporte d'importantes ressources en eau, présentes dans les milieux naturels, en surface (cours d'eau, lacs) ou dans le sous-sol (nappes souterraines). Utilisées à des fins domestiques (alimentation en eau potable¹) et économiques (agriculture, industrie, etc.), ces ressources sont exposées à de multiples sources de pollutions liées aux activités humaines. Maintenir une bonne qualité de l'eau est essentiel pour assurer la santé des écosystèmes et la sécurité de l'approvisionnement en eau pour tous les usages, notamment pour l'eau potable, qui constitue un enjeu de santé publique majeur.

L'alimentation en eau potable en Nouvelle-Aquitaine



DONT 97 % PRÉLÈVENT DE L'EAU SOUTERRAINE
Référentiel captages AEP 2023 - ADES



DONT 79 % D'EAUX SOUTERRAINES
● 2^e USAGE LE PLUS IMPORTANT (36%)
APRÈS L'USAGE AGRICOLE (44%)
BNPE - Moyenne de 2008 à 2022



DONT 369 ABANDONNÉS (29 %) EN RAISON
DE LA DÉGRADATION DE LA QUALITÉ DE L'EAU
ET 213 ABANDONNÉS À CAUSE DES NITRATES
OU PESTICIDES
Référentiel captages AEP 2023

LA PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU : UN ENJEU MAJEUR SUR LES PLANS ENVIRONNEMENTAUX, SANITAIRES ET ÉCONOMIQUES

La qualité des eaux brutes² dans le milieu naturel demeure déterminante car elle conditionne la vie des milieux aquatiques, et a fortiori les différents usages. Les traitements nécessaires pour fournir de l'eau potable, et les coûts associés, dépendent en grande partie de la qualité de l'eau prélevée à l'origine dans le milieu.

Les estimations du CGDD² montrent que les coûts de dépollution à supporter par les gestionnaires se situeraient entre 280 et 610 M€ par an pour les nitrates² agricoles et entre 260 et 360 M€ par an pour les pesticides² (2011¹).

Les pollutions diffuses par les nitrates et les pesticides sont particulièrement prégnantes. 355 substances actives différentes, entrant dans la composition de plus de 1500 produits autorisés pour l'usage agricole ont été vendues en 2023 sur le territoire régional.

Certains captages stratégiques, dont la qualité de l'eau est affectée par ces pollutions, ont été classés comme « prioritaires² » ou « sensibles », et inscrits à ce titre dans les SDAGE² des bassins Loire-Bretagne et Adour-Garonne. Cela implique la mise en œuvre de programmes d'actions spécifiques visant à améliorer la qualité de ces eaux brutes.

Ventes d'intrants agricoles en Nouvelle-Aquitaine



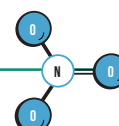
- FONGICIDES (39 %)
- HERBICIDES (27 %)
- INSECTICIDES (22 %)

Bilan ventes 2023, DRAAF N-A



📉 - 30 % PAR RAPPORT AUX TROIS ANNÉES PRÉCÉDENTES

UNIFA 2022-2023



¹ Coûts des principales pollutions agricoles de l'eau, CDGG - 2011

² Captages prioritaires désignés à l'échelle nationale par le Grenelle de l'environnement en 2007 ou la Conférence environnementale de 2013

Préservation et reconquête de la qualité des eaux captées en Nouvelle-Aquitaine



Le **programme Re-Sources** agit directement sur les territoires pour protéger durablement l'eau à la source. Sur chaque aire d'alimentation de captage[□], des actions concrètes sont menées : conseil aux agriculteurs, adaptation des pratiques, sensibilisation du public... Résultat : dans les zones engagées depuis longtemps, des améliorations de la qualité de l'eau commencent à émerger.

79 CAPTAGES PRIORITAIRES

69 AIRES D'ALIMENTATION DE CAPTAGES ENGAGÉES 

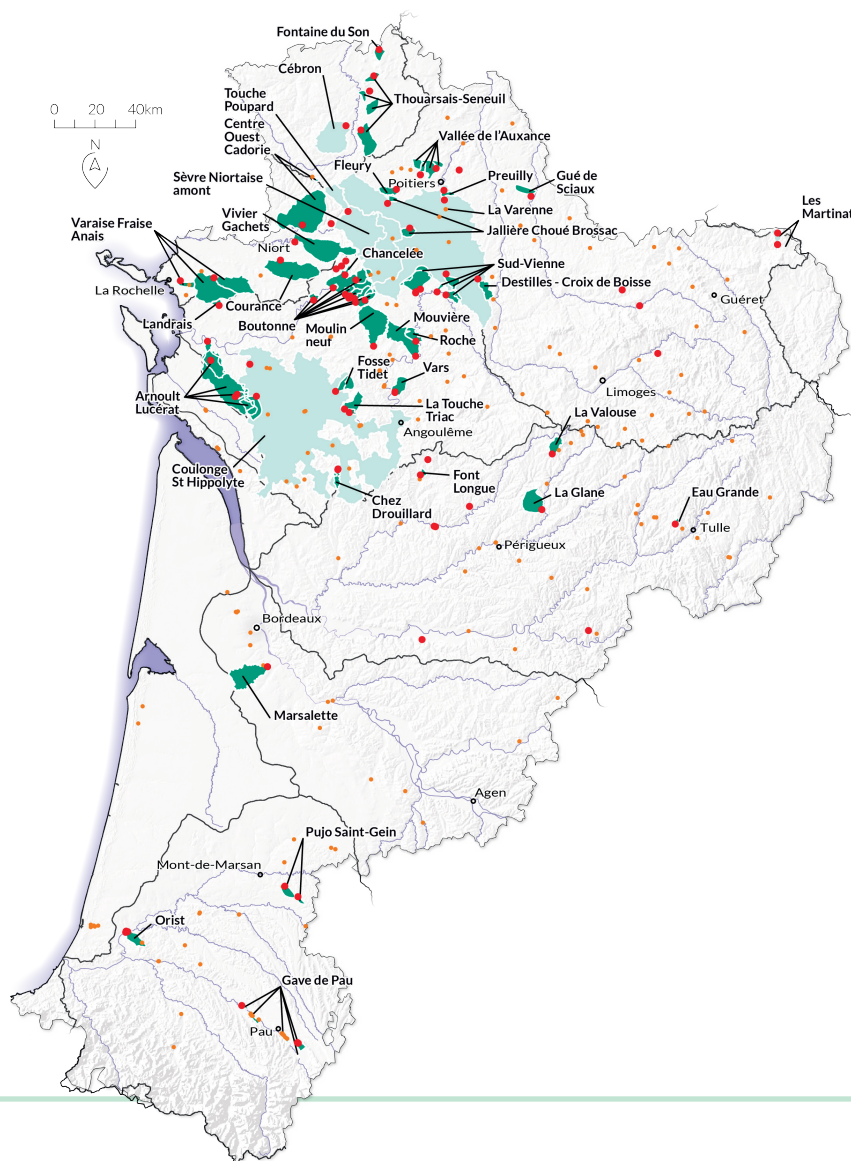
164 CAPTAGES SENSIBLES

DONT 62 (78 %) ENGAGÉS DANS LE PROGRAMME RE-SOURCES EN 2023

● CE QUI REPRÉSENTE 94 % DES CAPTAGES ACTIFS

AIRES D'ALIMENTATION DE CAPTAGES ENGAGÉES DANS LE PROGRAMME RE-SOURCES

-  eaux superficielles
-  eaux souterraines
-  captages prioritaires
-  captages sensibles



PRÉCAUTIONS DE LECTURE

La suite de ce document présente la qualité de l'eau brute captée pour la production d'eau potable à destination de la population néo-aquitaine vis-à-vis des nitrates et des pesticides, par aires d'alimentation de captages engagées dans le programme Re-Sources en 2023. Les résultats présentés sont régionaux, ce qui peut masquer certaines spécificités locales, liées aux contextes hydrogéologiques, pédoclimatiques et socio-économiques.

Le nombre de mesures, ainsi que leur fréquence (intra et interannuelle) et l'historique disponible, sont variables d'un captage à l'autre, tout comme le nombre de substances recherchées pour les pesticides. Les performances analytiques des laboratoires évoluent. Cette grande variabilité induit des difficultés d'interprétation, notamment pour les comparaisons interannuelles. Les résultats présentés ci-après doivent donc être pris avec précaution, la représentativité de la situation variant selon l'année, et les captages considérés.

► Pour bien se repérer dans le document, l'icone [□] renvoie vers le glossaire.

► **Nitrates** : PEU D'ÉVOLUTION DES CONCENTRATIONS, QUI RESTENT ASSEZ ÉLEVÉES POUR LES CAPTAGES D'EAUX SOUTERRAINES

Période 2002-2023

DES CONCENTRATIONS NETTEMENT PLUS ÉLEVÉES DANS LES EAUX SOUTERRAINES QUE DANS LES EAUX DE SURFACE

- 20 mg/L en moyenne pour les captages en **eaux de surface**. Aucun ne dépasse la norme de potabilité¹ pour l'eau destinée à la consommation humaine¹ (50 mg/L).
- 40 mg/L en moyenne pour les captages en **eaux souterraines**. Environ 25 % d'entre eux dépassent 50 mg/L.

PAS D'ÉVOLUTION MARQUÉE DANS LES EAUX SOUTERRAINES

Malgré certaines fluctuations annuelles vraisemblablement liées aux variations de pluviométrie, la concentration globale dans les **eaux souterraines** montre une **certaine stabilité ces 20 dernières années**.

Même si les évolutions diffèrent d'un captage et d'un secteur à l'autre, l'analyse statistique¹ semble confirmer cette stabilité d'ensemble : à peu près autant de périmètres Re-Sources indiquent une tendance à la hausse ou à la baisse.

Néanmoins la situation demeure préoccupante sur près de la moitié des captages d'**eaux souterraines** dont les valeurs récentes sont assez élevées (> 25 mg/L) et ont continué à augmenter.

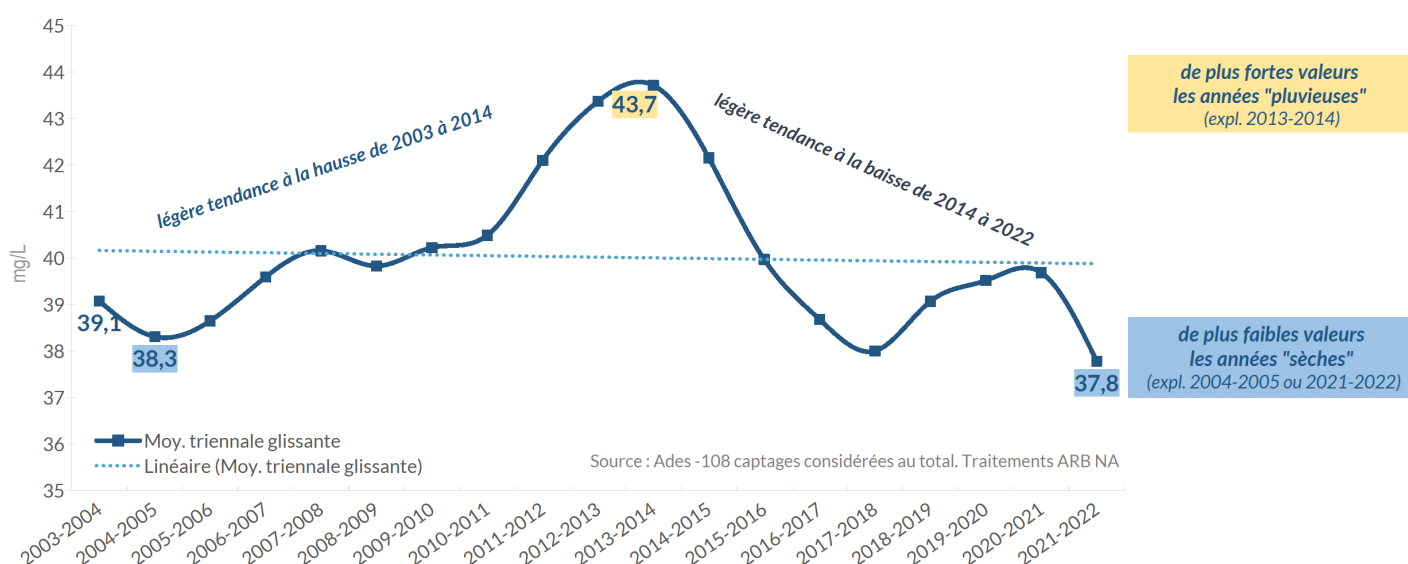
Diminution des nitrates sur certaines AAC¹

📉 **Tendance à la baisse des nitrates** dans les eaux brutes de la plupart des captages engagés depuis plus de 10 ans dans le programme Re-Sources.

Réduction des engrais minéraux

📉 **Diminution de 30 %** des livraisons d'**engrais minéraux** entre 2019 et 2023 : un signal encourageant de changement des pratiques agricoles !

ÉVOLUTION DES TENEURS EN NITRATES DANS LES EAUX BRUTES SOUTERRAINES



Éléments de contexte :

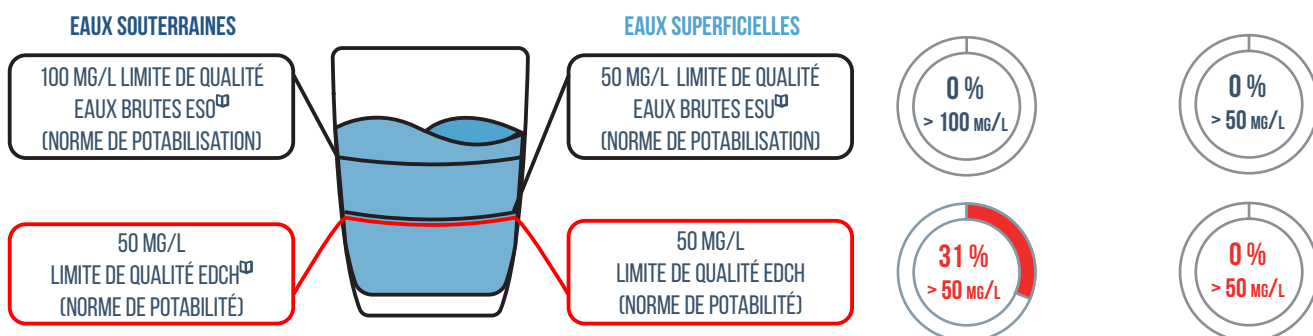
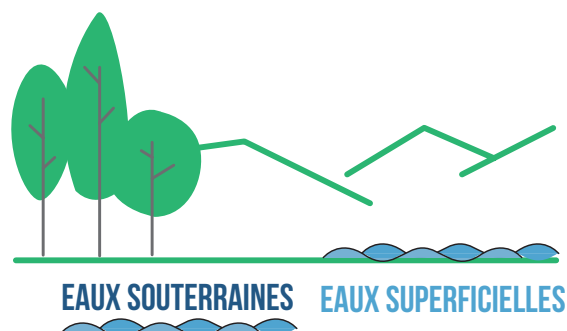
Les nitrates mesurés aujourd'hui dans certaines nappes peuvent provenir d'usages datant de plusieurs années.
Les nitrates appliqués aujourd'hui pourront mettre, selon le contexte, des années avant d'atteindre les nappes.

¹ réalisée via la [plateforme ASTA-ENV](#) (test de Mann-Kendall) sur la période 2000-2023 selon les méthodes de l'étude de l'OIEau (2019)

Période 2021-2023

PRÈS D'UN TIERS DES CAPTAGES D'EAUX SOUTERRAINES DÉPASSENT 50 MG/L

- La concentration moyenne en nitrates est supérieure à 50 mg/L pour 31 % des captages d'**eaux souterraines**, sans toutefois dépasser la norme de potabilisation^{ED} des eaux brutes souterraines (100 mg/L).
- Des teneurs élevées (>75 mg/L) sont parfois relevées, notamment dans le Thouarsais, au nord des Deux-Sèvres.



% DE CAPTAGES DONT LA CONCENTRATION MOYENNE EN NITRATES DÉPASSE LES LIMITES DE QUALITÉ

QUALITÉ DES EAUX BRUTES VIS-À-VIS DES NITRATES ENTRE 2021 ET 2023 EN NOUVELLE-AQUITAINE

AAC RE-SOURCES
périmètres des contrats Re-Sources

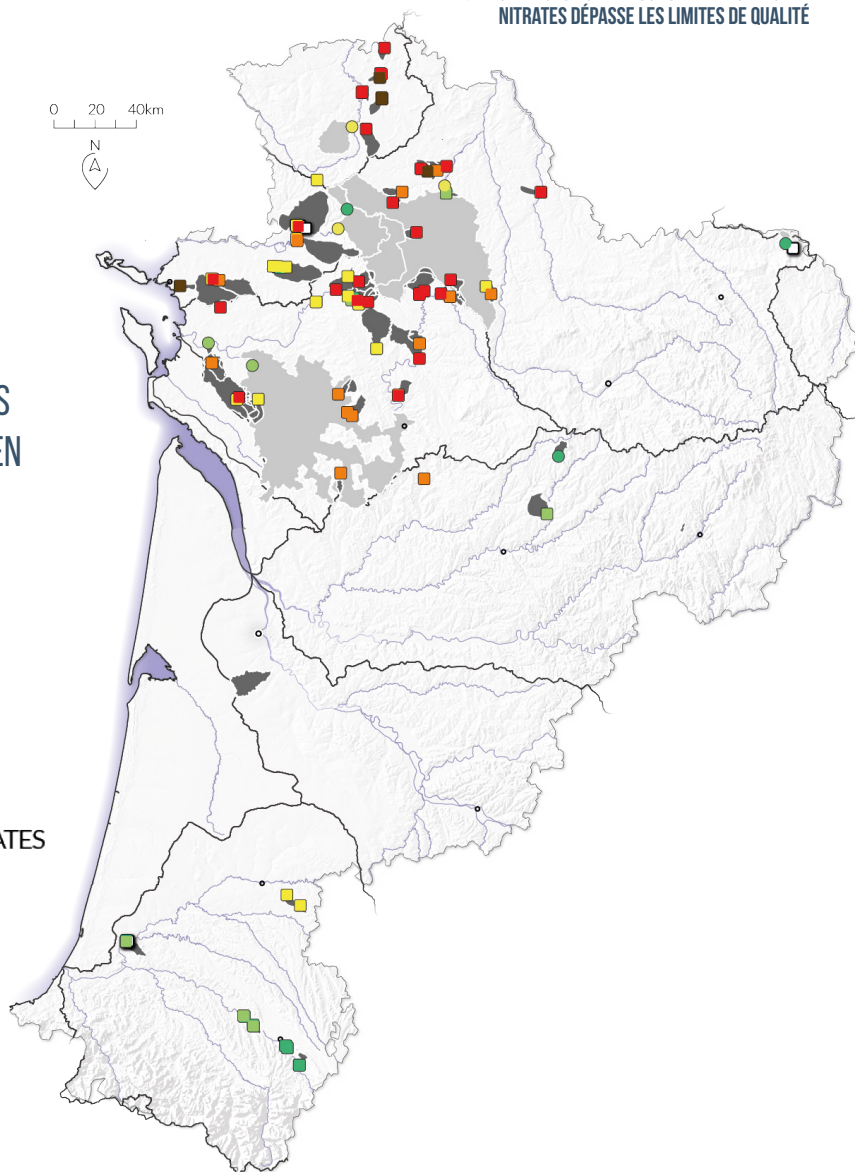
- eaux superficielles
- eaux souterraines

TYPE DE RESSOURCE CAPTÉE

- Eaux souterraines
- Eaux de surface

CONCENTRATION MOYENNE EN NITRATES
mg/l

- Indéterminée - absence de données
- < 10
- 10 - 25
- 25 - 40
- 40 - 50
- 50 - 75
- 75 - 100
- > 100



► *Pesticides* : CONTAMINATION DES EAUX DE SURFACE, CERTAINES SUBSTANCES PERSISTANTES

Période 2002-2023

UNE POLLUTION GÉNÉRALEMENT PLUS MARQUÉE DANS LES EAUX DE SURFACE QUE DANS LES EAUX SOUTERRAINES

Les pesticides sont davantage retrouvés dans les eaux de surface et à des concentrations globalement plus élevées que dans les eaux souterraines :

- La **fréquence de quantification**[▮] globale, proportionnelle au nombre total d'analyses, est presque 2 fois plus élevée dans les **eaux de surface** (4,2 contre 2,5 %) ;

- 43 % des échantillons d'**eaux de surface** dépassent des limites de qualité pour l'eau destinée à la consommation humaine, contre seulement 29 % pour les **eaux souterraines**.

DE PLUS EN PLUS DE PESTICIDES RECHERCHÉS ET RETROUVÉS

Depuis une dizaine d'années, les cas de pollution aux pesticides augmentent.

Cette observation s'explique en partie par :

- des analyses plus fréquentes et plus précises,
- davantage de substances recherchées, notamment des **métabolites**[▮] (résidus de dégradation des pesticides).

5 à 6 fois plus de substances sont recherchées en 2022-2023 par rapport à 2002-2003. C'est le cas de certains métabolites dont la concentration dépasse souvent 0,1 µg/l, et qui n'étaient pas recherchés auparavant, ou pas aussi fréquemment, comme ceux du (S-)métholachlore depuis 2017, ou ceux du chlorothalonil (fongicide) depuis 2023.

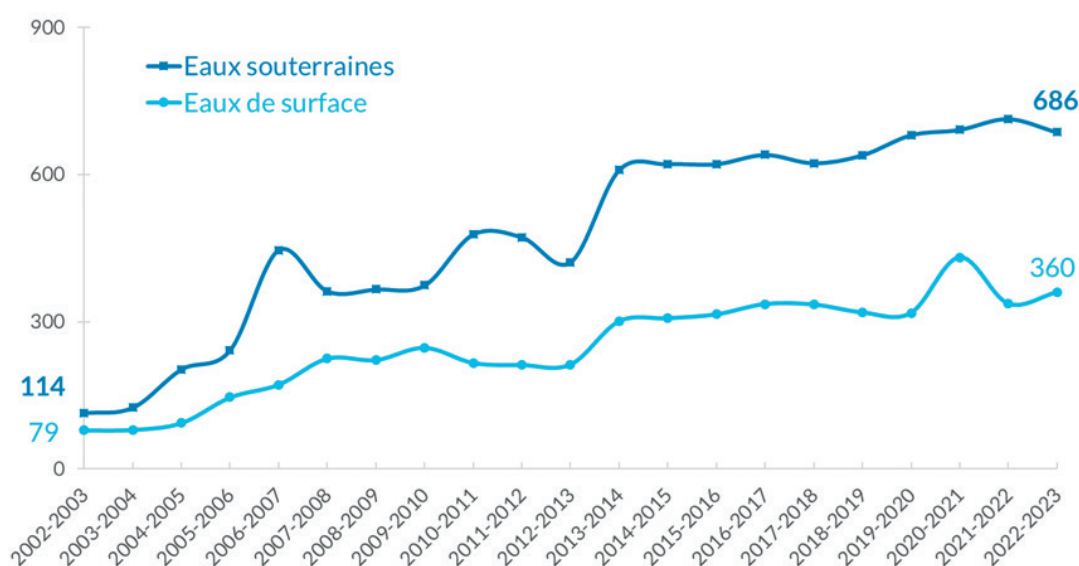
Évolution des ventes de certains types de pesticides

● Part des produits de biocontrôle[▮] et utilisables en agriculture biologique en constante progression : de 13 % en 2013 à 29 % en 2023 (+16 %)

Amélioration de la détection[▮]

● Les **technologies d'analyse** se sont nettement améliorées, ce qui explique en partie l'augmentation apparente des pollutions détectées.

ÉVOLUTION DU NOMBRE DE SUBSTANCES RECHERCHÉES



Sources : ESO : Ades (2024) ; ESU : ARS (2025), Traitements ARB NA

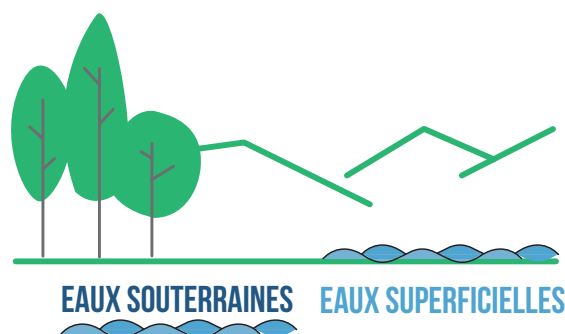
Éléments de contexte :

L'évolution de la qualité des eaux vis-à-vis des pesticides est difficile à appréhender car elle dépend de différents facteurs, concernant leur utilisation d'une part (quantité, nature et diversité de produits utilisés variant selon la réglementation et les conditions climatiques), et les moyens de mesure d'autre part.

Période 2021-2023

DE NOMBREUX CAPTAGES DÉPASSENT LES LIMITES DE QUALITÉ

Près de la moitié des captages en **eaux souterraines** (47 %) ont dépassé au moins une fois les seuils pour les eaux distribuées, et c'est le cas pour tous les captages en **eaux de surface**. Les dépassements y sont plus fréquents sans toutefois atteindre les limites de qualité pour les eaux brutes, contrairement à un captage d'**eau souterraine** dans ce cas.



SUBSTANCE INDIVIDUELLE PRESTICIDES ET MÉTABOLITES

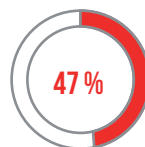
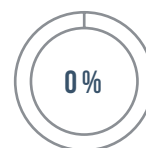
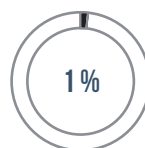
2 µg/L LIMITE DE QUALITÉ EAUX
BRUTES ESO / ESU
(NORME DE POTABILISATION)

SOMME DES SUBSTANCES PRESTICIDES ET MÉTABOLITES

5 µg/L LIMITE DE QUALITÉ EAUX
BRUTES ESO / ESU
(NORME DE POTABILISATION)

0,1 µg/L LIMITE DE QUALITÉ EDCH
(NORME DE POTABILITÉ)

0,5 µg/L LIMITE DE QUALITÉ EDCH
(NORME DE POTABILITÉ)



% DE CAPTAGES AVEC AU MOINS UN PRÉLÈVEMENT
DÉPASSANT LES LIMITES DE QUALITÉ

QUALITÉ DES EAUX BRUTES VIS-À-VIS DES PESTICIDES ENTRE 2021 ET 2023 EN NOUVELLE-AQUITAINE

AAC RE-SOURCES
périmètres des contrats Re-Sources

- eaux superficielles
- eaux souterraines

TYPE DE RESSOURCE CAPTÉE

- Eaux souterraines
- Eaux de surface

DÉPASSEMENT DES LIMITES DE QUALITÉ PESTICIDES

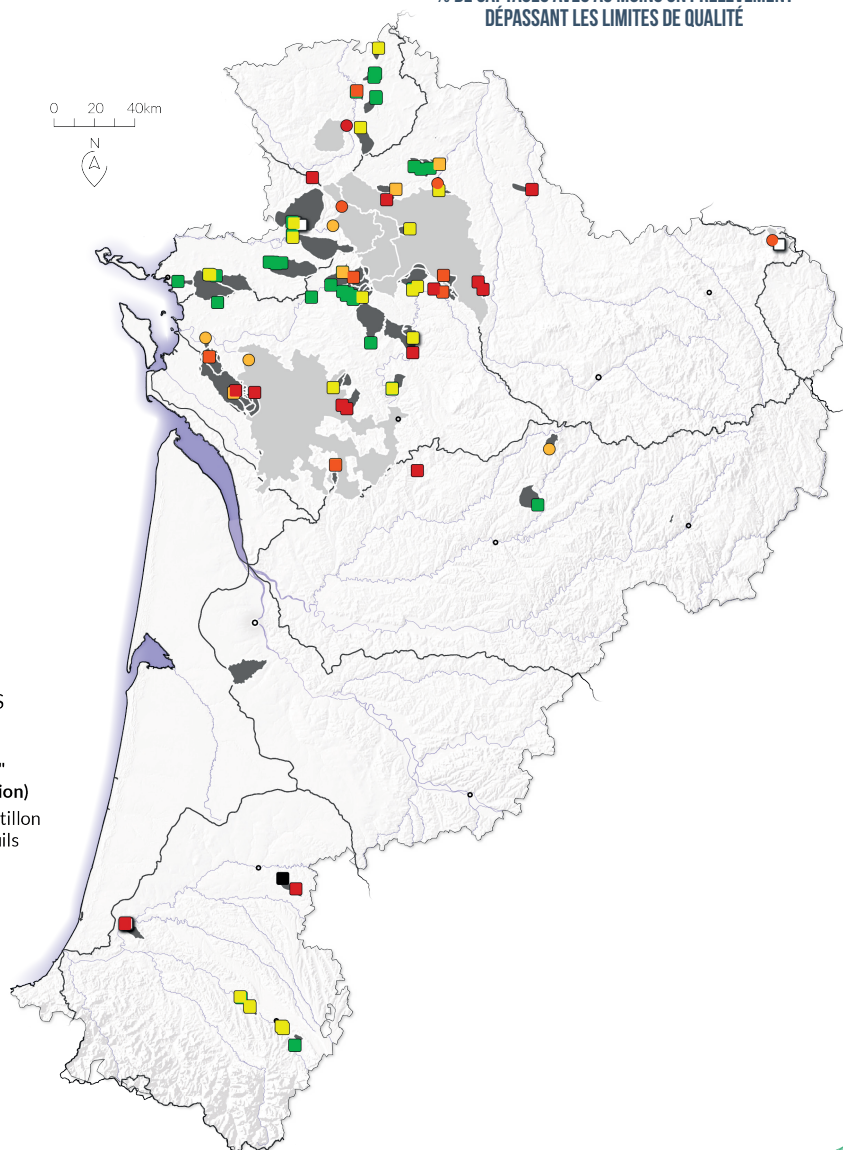
- Indéterminé

Limites "eaux distribuées"
(seuils de potabilité)

- aucun dépassement
- ponctuels
- fréquents
- récurrents
- systématiques

Limites "eaux brutes"
(seuils de potabilisation)

- au moins 1 échantillon dépassant les seuils de potabilisation



Période 2001-2023

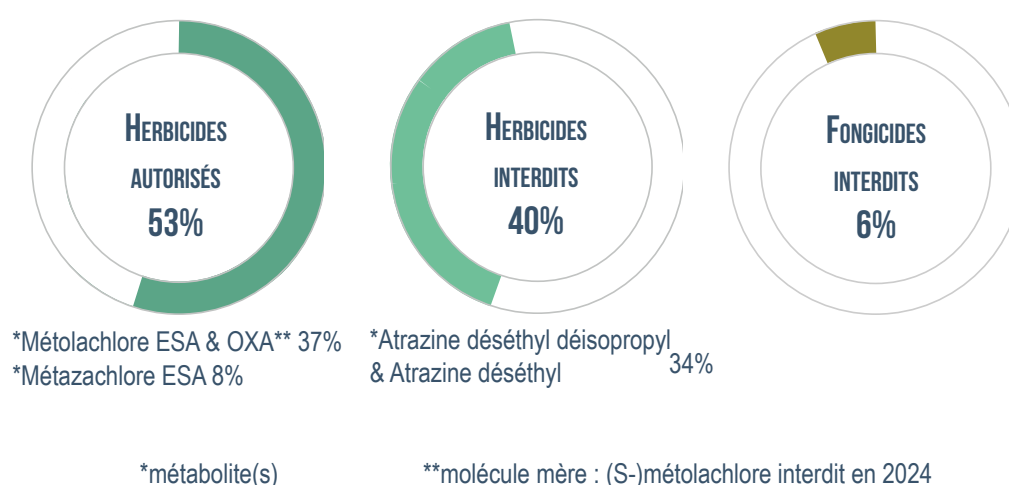
LES HERBICIDES SONT LES PRINCIPALES SUBSTANCES RESPONSABLES DES DÉPASSEMENTS DES LIMITES DE QUALITÉ

Les substances les plus fréquemment quantifiées dans les **eaux souterraines** ou **de surface** sont principalement des **herbicides** et **leurs métabolites**, avec la **présence persistante de certains issus de produits largement utilisés avant leur interdiction** :

- Les métabolites du (S-)métolachlore : première forme interdite en 2003 et produit proche interdit d'usage en 2024. Ils dépassent régulièrement 0,1 µg/L, notamment dans les **eaux de surface** ;
- Les métabolites de l'atrazine, interdite depuis 2003. Ces différentes formes se retrouvent fréquemment dans les **eaux souterraines**, et assez souvent à des concentrations supérieures à 0,1 µg/L pour ce qui est de l'Atrazine déséthyl déisopropyl.

PART D'ANALYSES SUPÉRIEURES À 0,1 µg/L PAR CATÉGORIE DE SUBSTANCES Eaux souterraines

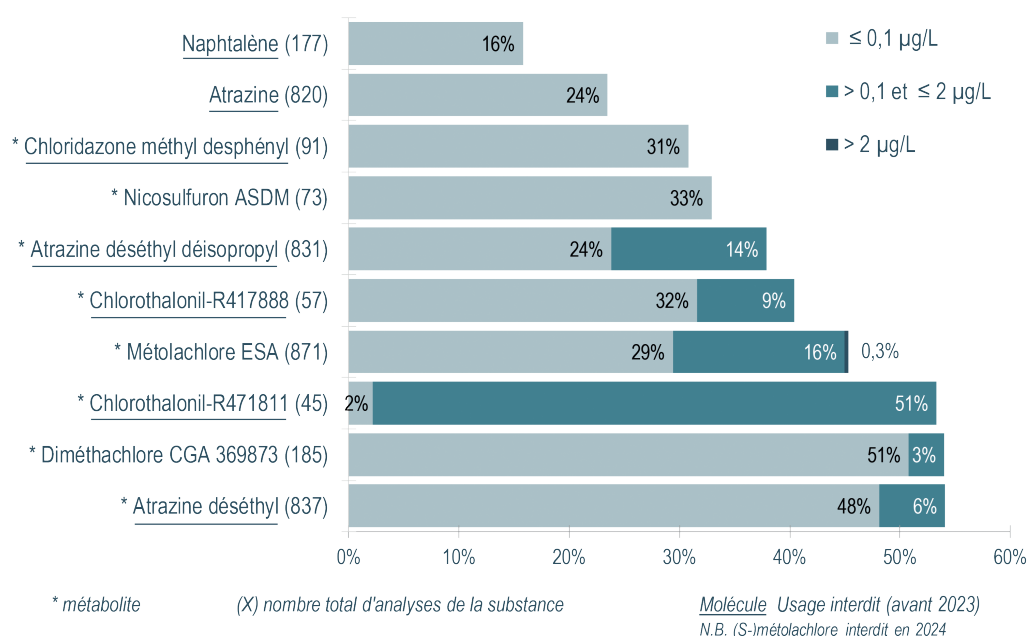
% exprimés sur un total de 493 analyses > 0,1 µg/l



PRINCIPAUX PESTICIDES RETROUVÉS DANS LES CAPTAGES DE 2021 À 2023

Fréquences de quantification & de dépassements de seuils pour les 10 substances les plus souvent quantifiées

Eaux souterraines



Source : ADESI (2024) - données tous captages confondus. Traitements : ARB NA

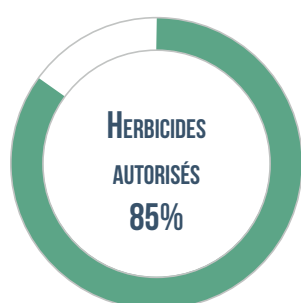
C'est également le cas pour les métabolites du chlorothalonil (fongicide interdit depuis 2020), fréquemment recherchés depuis 2023. La forme **R471811** est très souvent retrouvée, et presque systématiquement à une concentration supérieure à 0,1 µg/L. Et tout particulièrement dans les **eaux de surface** où le taux de quantification atteint 92%, dont 88% des cas supérieurs à la limite de potabilité de 0,1 µg/L.

Le glyphosate (l'AMPA, son métabolite) et le métazachlore (ESA) font partie des **substances herbicides encore autorisées** que l'on retrouve le plus **fréquemment**, surtout dans les **eaux de surface**, et dépassant assez souvent 0,1 µg/L (dans 16 % des analyses pour ces deux substances). De même, le propyzamide (autre herbicide), est quantifié dans près de 40 % des analyses, mais très rarement à des concentrations supérieures à 0,1 µg/L.

PART D'ANALYSES SUPÉRIEURES À 0,1 µg/L PAR CATÉGORIE DE SUBSTANCES

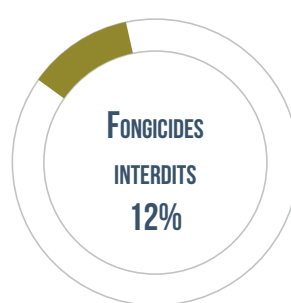
Eaux de surface

% exprimés sur un total de 191 analyses > 0,1 µg/l



*Métolachlore ESA & OXA** 55%
*Métazachlore ESA 14%
*AMPA 13%

*métabolite(s)



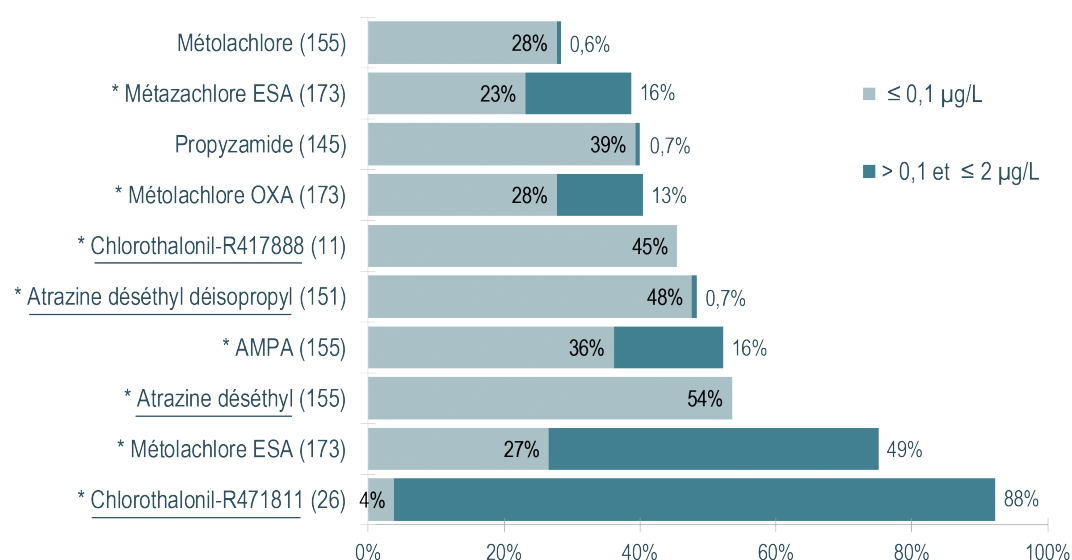
*Chlorothalonil R471811 12%

**molécule mère : (S-)métolachlore interdit en 2024

PRINCIPAUX PESTICIDES RETROUVÉS DANS LES CAPTAGES DE 2021 À 2023

Fréquences de quantification & de dépassements de seuils pour les 10 substances les plus souvent quantifiées

Eaux de surface



* métabolite

(X) nombre total d'analyses de la substance

Molécule Usage interdit (avant 2023)
N.B. (S-)métolachlore interdit en 2024

Source : ARS (avril 2025) - données tous captages confondus. Traitements : ARB NA

► PROTÉGER L'EAU EN *Nouvelle - Aquitaine*, C'EST PRÉSERVER NOTRE SANTÉ, NOS RESSOURCES NATURELLES ET NOTRE AVENIR COLLECTIF

Les efforts déjà engagés commencent à porter leurs fruits, mais l'amélioration de la qualité de l'eau s'appréhende sur le long terme. Les actions et les dynamiques locales enclenchées dans le cadre du programme Re-Sources ou à travers d'autres dispositifs sont à encourager, poursuivre, et accentuer.

**Pour réussir, la mobilisation de tous est indispensable :
collectivités, agriculteurs, habitants.
L'eau est notre bien commun - préservons-la !**

ACRONYMES & ABRÉVIATIONS

AAC : Aire(s) d'Alimentation de Captage(s)

ADES : portail national d'Accès aux Données sur les Eaux Souterraines

AEP : Alimentation en Eau Potable

ARS : Agence Régionale de Santé

BNPE : Banque Nationale des Prélèvements Quantitatifs en Eau

CGDD : Commissariat Général au Développement Durable

EDCH : Eau Destinée à la Consommation Humaine

ESO : Eau(x) Souterraine(s)

ESU : Eau(x) Superficielle(s)

SDAGE : Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux

UNIFA : UNion des Industries de la FertilisAtion

► *Glossaire*

AIRE(S) D'ALIMENTATION DE CAPTAGE(S)

Ensemble des surfaces contribuant à l'alimentation du captage ou, autrement dit, ensemble des surfaces où toute goutte d'eau tombée au sol est susceptible de parvenir jusqu'au captage, quel que soit le mode de transfert mis en jeu.

ALIMENTATION EN EAU POTABLE

Ensemble des équipements, des services et des actions qui permettent, en partant d'une eau brute, de produire une eau conforme aux normes de potabilité en vigueur, distribuée ensuite aux consommateurs.

Il est considéré 5 étapes distinctes dans cette alimentation : prélèvements, captages, traitement pour potabiliser l'eau, adduction (transport et stockage), et distribution au consommateur.

BIOCONTRÔLE

Les produits de biocontrôle sont définis à l'article L. 253-6 du code rural et de la pêche maritime comme des agents et des produits utilisant des mécanismes naturels dans le cadre de la lutte intégrée contre les ennemis des cultures. Ils comprennent en particulier : les macro-organismes, et les produits phytopharmaceutiques qui sont composés de micro-organismes, de médiateurs chimiques tels que les phéromones et les kairomones, ou de substances naturelles d'origine végétale, animale ou minérale.

EAU BRUTE

Une eau brute est une eau d'origine souterraine ou superficielle, prélevée dans le milieu naturel pour un usage d'eau de consommation et n'ayant subi aucun traitement.

FRÉQUENCE DE QUANTIFICATION

La fréquence de quantification d'une substance est égale au nombre de fois où cette substance est quantifiée divisée par le nombre de fois où elle est mesurée.

LIMITE DE QUALITÉ RÉGLEMENTAIRE POUR LES EAUX BRUTES

La réglementation fixe des limites de qualité des eaux brutes pour un certain nombre de paramètres dont les nitrates et pesticides. Cette limite a pour objet d'éviter l'utilisation d'une ressource trop dégradée pour la production d'eau destinée à la consommation humaine. Pour les pesticides, cette limite de qualité a été fixée à 2 µg/L par substance individuelle, y compris les métabolites pertinents et à 5 µg/L pour le total des pesticides et métabolites pertinents.

LIMITE DE QUALITÉ RÉGLEMENTAIRE POUR LES EDCH

Les limites de qualité réglementaires sont les concentrations maximales à ne pas dépasser d'un point de vue réglementaire dans l'eau distribuée. Elles sont fixées pour des paramètres dont la présence dans l'eau est susceptible de générer des risques immédiats ou à plus long terme pour la santé du consommateur. Elles concernent des paramètres microbiologiques, chimiques et radiologiques. Cependant pour les pesticides et leurs métabolites considérés comme pertinents, la limite de qualité de l'eau ne constitue pas un seuil de risque pour la santé des consommateurs car elle n'a pas été élaborée sur la base de la toxicité des substances.

Pour connaître le seuil de risque sanitaire de ces substances, il faut se reporter aux valeurs sanitaires maximales (Vmax) déterminées, quand les données existent. Pour les substances actives des pesticides et leurs métabolites pertinents, la limite de qualité dans les EDCH est fixée à 0,1 µg/L par substance individuelle (sauf exceptions). De plus, pour tenir compte de leur présence simultanée, la limite de qualité pour la somme des concentrations de tous les pesticides et des métabolites pertinents quantifiés dans les EDCH, est fixée à 0,5 µg/L.

LIMITES DE QUANTIFICATION ET DE DÉTECTION

L'analyse des concentrations en pesticides dans un échantillon est réalisée en laboratoire. Pour chaque substance, ce dernier fixe un seuil de quantification (abrégié LQ - plus petite valeur à partir de laquelle une substance est détectée en quantité suffisante pour être dosée avec une exactitude acceptable) et un seuil de détection (abrégié LD - plus petite valeur à partir de laquelle une substance est détectée sans pour autant pouvoir être dosée). Si ces seuils évoluent au fil du temps avec l'amélioration des capacités analytiques des laboratoires, qui gagnent en fiabilité et en précision, une absence de quantification (ou de détection) ne signifie pas catégoriquement une absence de la substance dans le milieu.

MÉTABOLITE

Molécule issue de la dégradation d'une substance active que ce soit par voie biologique (microorganismes...) ou physico-chimique (ex. : hydrolyse, UV...). Une molécule mère peut engendrer dans le milieu naturel un ou plusieurs métabolites.

NITRATES

Principaux aliments azotés des plantes, dont ils favorisent la croissance, ils jouent un rôle important comme engrais. Toutes les eaux naturelles contiennent normalement des nitrates à des doses variant selon les saisons (de l'ordre de quelques milligrammes par litre). Dans de nombreuses eaux souterraines et de surface, une augmentation de la concentration en nitrates d'origine diffuse (entraînement des nitrates provenant des engrais minéraux ou organiques non utilisés par les plantes) ou ponctuelle (rejets d'eaux usées domestiques, agricoles ou industrielles) est observée. L'enrichissement progressif des eaux en nitrates peut conduire à compromettre leur utilisation pour la production d'eau potable et conduit, dans certains cas, à des développements importants d'algues. Ce phénomène d'eutrophisation est accentué par la présence de phosphore.

NORME DE POTABILISATION

Norme qu'une eau doit respecter pour pouvoir être utilisée en vue de traitements pour la rendre potable (voir définition de la limite de qualité réglementaire pour les eaux brutes).

NORME DE POTABILITÉ

Norme qu'une eau doit respecter pour être considérée comme potable (voir définition de la limite de qualité réglementaire pour les EDCH).

PESTICIDE

Ce terme « pesticide » désigne communément les molécules actives ou les préparations utilisées pour la prévention, le contrôle ou l'élimination d'organismes indésirables, qu'il s'agisse de plantes, d'animaux (insectes, acariens, mollusques, etc.), de champignons ou de bactéries. Ce terme regroupe ainsi différents types de produits utilisés pour des usages très variés dans un cadre professionnel ou dans l'environnement quotidien. Les pesticides regroupent plus de 1 000 molécules très hétérogènes tant du point de vue de leurs structures chimiques, de leurs propriétés que de leur mode d'action sur les organismes cibles. Les pesticides regroupent ainsi les produits phytopharmaceutiques ou phytosanitaires (pour la protection des plantes), les produits biocides (pour l'élimination d'organismes nuisibles comme les insectes ou les rongeurs ou pour la protection du bois) ainsi que les produits antiparasitaires utilisés chez l'animal, comme les antipuces.

SUBSTANCE ACTIVE / MOLÉCULE MÈRE

Substance active, avant qu'elle ne se décompose en produits de dégradation, également appelés métabolites sous l'effet de facteurs biotiques (ex. : micro-organismes) ou abiotiques (ex. : UV, hydrolyse...). Elle confère au produit ses propriétés préventives ou curatives contre les bioagresseurs ou organismes non désirables (insectes, champignons, bactéries, adventices...).

Re.Sources

AGIR POUR L'EAU POTABLE EN NOUVELLE-AQUITAINE

TOUS MOBILISÉS POUR LA QUALITÉ DE LA RESSOURCE EN EAU



Pour aller plus loin

Toutes les actualités du programme, retours d'expériences à retrouver en ligne

<https://www.re-sources-nouvelle-aquitaine.fr/>

Une question ?

Contactez la cellule de coordination régionale

re-sources@nouvelle-aquitaine.fr

05 55 45 00 61

Document réalisé par l'ARB NA

